

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs Michel ARCIS, Alain GALLAND, Mr Sébastien MIALON, Mme Laure JOURDAN, Mrs Régis LAC, Michel MOUNIER, Mme Chantal GERENTES, Mr Patrick VEY, Mme Marie-Hélène ROUX, Mrs Philippe CRESPIY, Jean-Paul PANNEFIEU, André NICOLAS, Mmes Sandra LHOSTE, Michèle FOURNEL

Absents représentés : Mme Agnès MERCIER (représentée par Mr Sébastien MIALON), Mr Patrick ROCHE (représenté par Mr Alain GALLAND).

Absents : Mmes Sophie AVOUAC, Janet DARNE, Mr Christophe GIRAUD.

Mr Sébastien MIALON a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 30 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

Dates diverses :

- **Réunion Petites cités de caractère** : Mr le Maire indique que la commission d'homologation s'est réunie en mairie le 13 avril et a validé la candidature du Monastier en tant que 'Petite Cité de Caractère'. Cette homologation sera effective lors de la prochaine assemblée générale de l'association qui se tiendra le 12 mai prochain. La commune devient la troisième cité homologuée en Haute-Loire, après Chilhac et Allègre.

Droits de préemption

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AC numéro 242 (Rue Saint Pierre) et d'une parcelle de terrain non bâtie sise section AC numéro 216 (Rue des Pénitents).

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter sur la vente présentée.

Délibérations diverses :

Modification des statuts du syndicat d'énergies de Haute-Loire : Monsieur LAC indique qu'il y a lieu de délibérer pour modifier les statuts du syndicat d'électrification auquel la commune adhère afin de permettre l'adhésion des établissements publics de coopération intercommunale et des communes nouvelles, mais aussi pour modifier le siège du syndicat. Il indique que les 18 secteurs en place ne seront pas modifiés et qu'une commission consultative paritaire va être créée. Mr NICOLAS indique qu'il s'abstiendra au vote car il n'est pas favorable à la création de tels syndicats, estimant que ce type de compétences devraient être prises en charge par le Conseil Départemental. Après délibération, le conseil approuve avec quatre abstentions (Philippe CRESPIY, Jean-Paul PANNEFIEU, André NICOLAS, Sandra LHOSTE) la modification des statuts du syndicat départemental d'énergies de Haute-Loire.

Réserve à incendie – nouvelle déchetterie : Monsieur le Maire rappelle que le SICTOM entre Monts et Vallées a débuté en 2015 la construction d'une nouvelle déchetterie sur la commune. En application de la réglementation, cet établissement classé nécessite la mise en place d'une réserve incendie spécifique, une réserve que le SICTOM avait prévu de financer seul. La commune du Monastier, qui possède la compétence « Défense extérieure contre l'Incendie », aurait dû être associée au projet et un compromis préalable aurait dû être trouvé afin de réaliser une installation adaptée. Or elle n'a à aucun moment été sollicitée sur le dossier de la déchetterie et la question de la réserve incendie n'a par conséquent jamais été abordée avec le SICTOM Entre Monts et Vallées. A quelques

semaines de l'ouverture du site, le SICTOM est cependant confronté à un problème car son Trésorier Municipal refuse que le syndicat finance cet aménagement spécifique, considérant que la commune possède la compétence. N'ayant donc jamais reçu de demande et n'ayant jamais été associée au projet, la commune n'a inscrit aucune dépense au budget primitif 2017. Afin de sortir de l'impasse et de trouver un compromis, Monsieur Lacour, président du SICTOM, a proposé à la commune lors d'une réunion de concertation s'étant déroulée le 23 avril dernier de porter le projet et s'est engagé à prendre en charge la majorité des dépenses liées à cet équipement public exceptionnel. Après discussion avec les services de la Préfecture, il a aussi suggéré de déposer une demande de subvention exceptionnelle au titre de la DETR 2017. Afin de débloquer la situation et compte tenu de l'urgence, le conseil municipal accepte de porter ce projet, à la condition que le pétitionnaire honore ses engagements. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la construction de cette réserve à incendie pour la desserte de la nouvelle déchetterie, approuve le devis de l'entreprise SDRTP pour un montant de 31 489 €uros HT, et demande à Mr le Maire de déposer une demande de subvention au titre de la DETR pour ce projet au taux maximum. Le conseil approuve également le plan de financement suivant : subvention DETR (50 %), participation du SICTOM (40 %), participation communale (10 %) et autorise Mr le Maire à signer tous les documents y relatifs.

Emplois saisonniers 2017 : Mr le Maire indique qu'il y a lieu de créer les postes d'emplois saisonniers pour la saison estivale 2017. Il propose de créer les postes suivants :

- Deux postes de surveillant de baignade pour la période du 1^{er} juillet au 31 août
- Un poste d'agent d'accueil et d'entretien pour la période du 1^{er} juillet au 31 août
- Un poste d'agent des services techniques pour la période du 1^{er} juillet au 31 août

Il précise que les postes créés pourront être occupés par plusieurs agents de manière consécutive. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la création de ces postes saisonniers pour la saison 2017.

Création d'un poste au service technique : Monsieur Le Maire rappelle qu'un agent du service technique est parti en retraite le 31 mars et que la possibilité de le remplacer par une personne bénéficiant d'un contrat aidé avait été évoquée précédemment. Il indique qu'il n'est actuellement plus possible de bénéficier de tels contrats, les budgets étant épuisés. Il ajoute que les nombreuses missions d'entretien assumées par le service technique, parmi lesquelles le déneigement occupe une place importante, nécessite une personne supplémentaire. Monsieur Mounier complète ces propos en indiquant que les agents travaillent un binôme, ceci afin de pouvoir se remplacer, et que chacun dispose de missions et de compétences spécifiques. En conséquence, Mr le Maire propose de créer un poste à compter du mois de juillet afin de remplacer l'agent. Compte tenu du fait que ce dernier possédait des compétences en électricité, il propose d'exiger des candidats qu'ils disposent d'un diplôme dans ce domaine ainsi que du permis poids lourds pour le déneigement. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} juillet 2017. La personne recrutée devra donc disposer de son permis poids lourds et d'un diplôme en électricité. Une vacance de poste sera publiée sur le site Emploi Territorial et selon les moyens habituels. Le recrutement pourra donc être réalisé au début du mois de juillet.

Tarifs horaires des agents du service technique : Monsieur le Maire indique qu'une délibération avait été prise en 2010 pour fixer les tarifs horaires des agents du service technique pour le remboursement des travaux en régie notamment. Il suggère de revoir ces tarifs au vu des évolutions des indices de paies et des refontes des catégories des agents réalisées depuis, et propose les tarifs suivants :

- Coût horaire pour un technicien territorial : 21 €uros
- Coût horaire pour un agent de maîtrise ou un adjoint technique principal de 1^{ère} classe : 20 €uros
- Coût horaire pour un adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 18.50 €uros
- Coût horaire pour un adjoint technique : 17 €uros

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs présentés.

Modification des tarifs de raccordement aux réseaux eau potable et assainissement : Monsieur MOUNIER indique qu'il y a lieu de modifier les tarifs fixés pour les travaux de raccordement aux réseaux eau potable et assainissement. En effet, les prix des matières premières ont évolué d'une part, et le forfait pratiqué pour les travaux de raccordement aux réseaux d'assainissement n'était pas vraiment adapté à la réalité du terrain. Il propose donc les tarifs suivants :

- Adduction au réseau d'assainissement collectif : forfait de 750 € jusqu'à 2 mètres de branchement et 70 € le mètre linéaire supplémentaire
- Adduction au réseau d'eau potable : 1 000 € jusqu'à 2 mètres de branchement et 70 € le mètre linéaire supplémentaire

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité les tarifs présentés.

Intégration dans le domaine public de biens sans maître : Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une procédure de recherche des propriétaires de biens sans maître avait été lancée à la demande de la Préfecture de Haute-Loire. Il présente au conseil l'arrêté préfectoral du 16 mars 2017 constatant la présomption de biens sans maître sur le territoire de la commune et indique qu'il y a lieu de délibérer afin de pouvoir incorporer ces parcelles dans le domaine communal. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité l'incorporation des parcelles cadastrées C 1421 (Crouziols), D 1073 (Granegoules), D 1532 (Les Combes) et E 361 (Malaval) dans le domaine communal. Le conseil autorise également Mr le Maire à réaliser toutes les opérations nécessaires pour régulariser ce transfert de propriété.

Création d'un Site Patrimonial Remarquable : Monsieur le Maire indique que l'obtention par notre commune du label 'Petite cité de caractère' est conditionnée par la mise en place d'un Site Patrimonial Remarquable (autrefois intitulé Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine ou AVAP). Son objectif est de protéger et de promouvoir le patrimoine architectural, en particulier autour du centre historique, en en faisant un élément de promotion. Des règles claires s'appliquant principalement aux toitures, huisseries et enduits seront définies, ceci afin de lutter contre les travaux réalisés sans autorisation qui sont souvent très inesthétiques. Il ajoute que les termes exacts de ce nouveau règlement ainsi que le périmètre seront définis par le conseil municipal en concertation avec les services de l'Etat, avec la population, et avec le soutien technique d'un bureau d'études. Ils s'imposeront au futur PLUi.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le lancement de la procédure de mise en place d'un Site Patrimonial Remarquable sur le secteur historique du bourg.

Régularisation d'une partie de domaine public : Mr le Maire présente au conseil le courrier des propriétaires d'une maison située rue Via Croze. Il indique que ces derniers ont découvert qu'au moment de la révision du cadastre, en 1968, l'accès à leur garage avait à tort été inclus dans le domaine public. Contactés à ce sujet, les services du cadastre avaient indiqué qu'ils devaient régulariser la situation avec la commune par voie d'acte administratif. Un agent du cadastre devrait se rendre sur place afin d'essayer de valider ce changement. Si cela s'avérait impossible, un document d'arpentage devrait être réalisé afin de délimiter la parcelle avant le transfert de propriété, ceci car cette dernière n'est pour l'instant pas cadastrée car incluse dans le domaine public communal. Le conseil municipal demande donc aux services du cadastre de régulariser la situation. Si cela s'avérait impossible, le propriétaire devrait faire réaliser un acte d'arpentage à ses frais, car le conseil municipal estime que la commune n'est pas responsable de cette situation, les modifications parcellaires réalisées il y a près de 50 ans ayant alors fait l'objet d'une consultation de la population. Par contre, le conseil est favorable à ce que le transfert de propriété soit régularisé par voie d'acte administratif dont les droits d'enregistrement seront pris en charge par la commune.

Questions diverses :

Travaux route de la Gazeille : Monsieur le Maire indique qu'un diagnostic de contrôle des réseaux assainissement a été réalisé sur le secteur de la Gazeille avant de pouvoir terminer les travaux de goudronnage. Il a été constaté que plusieurs tronçons présentent des fissures qu'il est nécessaire de réparer avant de pouvoir terminer les aménagements de surface. Mr le Maire propose de faire réaliser ensuite les travaux de goudronnage dès que possible, sachant qu'une entreprise de débardage va sortir du bois depuis le secteur de Malaval et risque donc d'emprunter et d'endommager le nouvel enrobé. Le conseil estime que les camions ne devraient pas endommager la voirie si celle-ci est réalisée assez tôt et si les accotements sont suffisamment stabilisés. Mr PANNEFIEU se chargera donc de demander à l'entreprise COLAS, attributaire du marché, une intervention aussi

rapide que possible, suivant ses disponibilités. Il est par ailleurs décidé d'ajouter la partie de voirie située entre le croisement de Meymac (Lieu-dit Les Marteaux) et le plan d'eau qui n'avait pas été prévue. Mr le Maire propose aussi au conseil de demander des devis pour la réalisation d'un enrobé rue Langlade, l'entrée sud de la cité étant en très mauvais état.

Planning Elections : Mr le Maire rappelle que le deuxième tour des élections présidentielles aura lieu le 7 juin et que le planning des permanences a été envoyé aux conseillers.

Sécurisation du carrefour de la voirie haute du lotissement Paul Séjourné : Monsieur le Maire indique que le carrefour de la voirie haute du lotissement Paul Séjourné débouchant sur la route de la Borie est dangereux car il manque de visibilité. Il ajoute que pour l'instant un panneau « Cédez le passage » est installé sur la route arrivant du lotissement et suggère de remplacer celui-ci par un panneau « Stop » afin de limiter la vitesse des véhicules débouchant à cette intersection. Un arrêté municipal sera donc pris en ce sens et le panneau sera changé. Il propose au conseil de réfléchir à des modifications éventuelles et d'évoquer ce sujet lors de la prochaine séance.

Demande de réalisation d'une rampe d'accès dans le cadre des travaux de la traverse : Mr le Maire présente au conseil une demande déposée dans le cadre des travaux de la rue Via Croze. Un riverain souhaiterait pouvoir acquérir une partie du domaine public le long de sa maison afin de pouvoir y installer une rampe d'accès en lieu et place des escaliers actuels, de pouvoir élargir ces derniers d'une trentaine de centimètres et de pouvoir installer un bac de fleurs à leur pied. Le conseil n'est pas favorable à la vente de cette partie du domaine public car les escaliers d'accès se situent normalement sur le domaine public d'une part et parce que l'élargissement demandé par le riverain empiètera de façon trop importante sur la voirie, ce qui pourrait provoquer des difficultés lorsque des véhicules se croiseront dans la rue à double sens à cet endroit. Par contre, le conseil est favorable à la mise en place de cette rampe d'accès jusqu'au niveau du vasistas situé au niveau de la route ainsi qu'à un élargissement d'une dizaine de centimètres. Cet aménagement devra être réalisé dans le même esprit que les travaux d'aménagement de la traverse, avec des matériaux similaires et aux frais du propriétaire sur le domaine public. Une déclaration préalable de travaux devra être déposée et une convention sera donc signée avec cette personne afin de régir les conditions d'utilisation et de construction de cette rampe.

Demande d'utilisation de terrain : Mr le Maire soumet au conseil la demande de l'association Moto Club qui souhaite aménager un terrain de moto-cross sur des parcelles communales situées au lieu-dit Gimbert, à proximité immédiate du terrain de modélisme utilisé par l'association Club Histoire, Révolution et Empire. Le conseil est favorable à cette mise à disposition et demande donc à Mr le Maire de signer avec l'association une convention de mise à disposition des parcelles C 567 et 568. L'association devra s'entendre avec l'occupant actuel du terrain.

Projet d'élevage de sangliers : Mr le Maire rappelle au conseil la discussion qui a eu lieu lors de la dernière séance au sujet de la vente de parcelles de terrain en vue de l'installation d'un élevage de sangliers aux abords du Pont de l'Estaing. Il rappelle que cet îlot de terrain représente environ 8 hectares et qu'un chemin désaffecté passe à travers ces parcelles. Ce chemin qui apparaît sur le plan cadastral n'est pas indiqué comme étant un chemin rural. Monsieur le Maire indique que ce chemin n'étant pas utilisé ou entretenu depuis plus de trente ans, la prescription acquisitive peut s'appliquer : il peut être officiellement désaffecté et acquis par le particulier pour les besoins de son installation après accord du conseil et réalisation d'un document d'arpentage afin de l'extraire du domaine public et de le vendre. Comme cela avait été demandé, l'acquéreur potentiel s'est engagé à aménager un chemin afin de permettre aux spectateurs de la course de côte qui utilisent la partie basse du chemin de se rendre sur le parcours. Mr Philippe Crespy émet cependant des réserves sur les nuisances que la présence de sangliers pourrait causer aux exploitations agricoles voisines et n'est pas favorable à cette installation. Le conseil n'émet toutefois aucune objection à la vente de ce chemin.

Qualité d'accueil à la déchetterie : Mr le Maire indique au conseil avoir écrit au gestionnaire de la déchetterie afin de lui faire part de nombreuses plaintes recueillies à l'encontre de l'agent de la déchetterie itinérante. Le gestionnaire s'engage par mail à ce que la qualité de l'accueil souvent mise en cause s'améliore.

Demande d'installation d'une climatisation : Mr le Maire donne connaissance au conseil de la demande d'une locataire du Pôle Laurent Eynac qui souhaite installer une climatisation en façade. Le conseil se déclare favorable à cette demande et souhaite obtenir des précisions complémentaires sur la puissance et le bruit généré par cet appareil. Il informe la locataire que sa demande doit être faite directement auprès du syndicat de copropriétaires qui gère l'immeuble.

Proposition d'achat de terrain : Mr le Maire rappelle au conseil les discussions qui ont eu lieu lors des dernières séances concernant le stade municipal. Il indique qu'un courrier a été envoyé aux deux propriétaires concernés et que l'un des deux souhaite vendre sa parcelle à la commune. Le conseil demande donc à Mr le Maire de lui faire une proposition d'achat à 400 € pour la parcelle cadastrée A 583 d'une superficie de 720 m².

Point sur les travaux de la rue centrale : Les aménagements de surfaces ont débuté dans la rue centrale et les travaux de réfection des réseaux sont en cours dans la rue Via Croze aux abords de l'école maternelle. La circulation des véhicules devrait être en partie rétablie dans le courant du mois de mai.

Dates diverses :

- **Exposition figurines les samedis 29 et dimanche 30 avril à la salle des fêtes**
- **Cérémonie du 8 mai le dimanche 7 mai à 9 heures 30**
- **Inauguration de l'exposition FRAC le vendredi 19 mai à 18 h 30 à la salle d'exposition**
- **Expertise de la maison rue Langlade le mercredi 24 mai à 10 heures**

Prochain conseil le jeudi 1^{er} juin 2017 à 20 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 40 minutes.